

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 décembre 2021

Date de la

Convocation :

9 décembre 2021

Date d'Affichage :

16 décembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-163

Vente SAFER : acquisition de la parcelle A 806

**L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la
présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie, M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acheter la parcelle n° 806 de la section A située au Lieu dit « La Mourande », d'une surface de 758 m² mise en vente par la SAFER au prix de 3 790 €. Les charges accessoires dues à la SAFER s'élèveront à la somme de 1 310 €. TTC.

M. le Maire précise que cette vente par la SAFER se fait sous la condition que la parcelle de terrain soit louée au GAEC la Riolette, groupement d'agriculteurs à Villard St Pancrace.

VU le projet de promesse unilatérale d'achat ci-annexé,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de vente décrite ci-dessus et dont le montant global s'élève à 5 100.00 €.
- **DIT** que conformément aux prescriptions émises par la SAFER et dans le cadre d'un usage agricole, la commune s'engage à louer au GAEC la Riolette la parcelle A 806 désignée ci-dessus.
- **DESIGNE** la Selarl « AGOSTINO - AUDIFFRED », notaires à Briançon, pour recevoir les actes relatifs à ces acquisitions.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat ci annexée ainsi que les actes relatifs à cette acquisition de terrain.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE